



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Cinq Juin à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD.
M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BOURDUCHE
M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-
ROLLAT. M. MERCIER. Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT
DE LA BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. FUMOUX, pouvoir à Mme ÉGAL BUJAN,
- Mme ROMEUF, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme BONNEFOY, pouvoir à Mme MERLE.

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

**OBJET :
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
PAR LE BUDGET
PRINCIPAL AU
BUDGET ANNEXE
RESEAU DE
CHALEUR DE
LAPALISSE.**

Madame le Maire précise que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe de la régie réseau de chaleur pour l'exercice 2026 sont inexistantes et la section d'exploitation est donc en déséquilibre.

Il est proposé de verser, pour le démarrage de la régie de chaleur en octobre prochain, une subvention exceptionnelle de 99 999,83 €.

Il précise que la subvention exceptionnelle de 20 000 € votée en Conseil Municipal le 16 décembre 2024 et inscrite au budget 2025 n'a pas été réalisée.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide le versement par le budget principal au budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE » d'une subvention exceptionnelle de 99 999,83 € en 2026.

- de mandater Madame le Maire pour réaliser les écritures comptables correspondantes en 2026 : encaissement en recette de fonctionnement à l'article 7741 « subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement » du budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE », et paiement en dépense de fonctionnement à l'article 65736221 « subvention de fonctionnement aux budgets annexes à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale » du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

18 JUIN 2026

Publié

le : - 6 JUIN 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

